

La Mairie de Montreuil contre la préfecture, tout contre.

Ce matin à 8 heures les flics de Montreuil ont encerclé 2 maisons occupées pour les expulser.

La première située au 46, rue Barbusse, était, au moment de l'expulsion, habitée par 6 personnes. Une d'entre elle a été arrêtée par la police et libérée peu de temps après. Les habitants qui s'attendaient à l'intervention de la police avaient déjà vidé toutes leurs affaires. Sur cette maison, ouverte sur le quartier, et fréquentée par des voisins pour son potager collectif, n'existe aucun projet pour le moment et elle n' a pas encore été mis en vente.

La deuxième maison est située au 234, rue de Rosny . Cette expulsion, réalisée au même moment, au fin de disperser les personnes solidaires en deux espaces différents.

Le 234, était vide depuis plusieurs années. Cette maison appartient à une société d'investissement immobilier Proudreed/Quartz Properties, qui possède des dizaines d'autres terrains à Montreuil et dispose d'un patrimoine de 2 092 millions d'euros.

L'expulsion, sans délai, a été ordonnée par le tribunal de Montreuil, qui fait systématiquement du droit de propriété et non du droit d'usage la seule logique suivie pour ses décisions. Peu importe que les maisons soient vides et inutilisées, qu'il n'y ait pas de projet sur les terrains en question, ou que les propriétaires soient des spéculateurs millionnaires.

Troisième acteur, la police de Montreuil, qui a déjà montré à plusieurs reprises son zèle dans son rôle de bras armée des propriétaires. (voir: <http://regardeavue.com/les-rois-du-petrole-3/>)

Mais, dans l'expulsion du 234, rue de Rosny intervient un quatrième acteur : l'équipe municipale et, en particulier, la mairesse Dominique Voynet qui, dès qu'elle a eu connaissance de l'occupation, a prévenu le propriétaire et exigé de lui qu'il expulse les habitants au plus vite, le menaçant sinon de se substituer à lui en vertu des « pouvoirs de police du Maire ». Voir : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=5675

C'est la même maire qui a dénoncé à la préfecture la soi-disant insalubrité de l'immeuble des Sorins à la préfecture qui, suite à cela, a expulsé les habitants. À Montreuil on résout les problèmes d'insalubrité en mettant plus de 300 personnes à la rue, sous la pluie, le vent et le froid. Quitte après à se déclarer solidaires des expulsés. Voir : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=5781

C'est la même Maire qui impulse un projet de construction au milieu de la cité des Roches, qui prive de leur seul espace vert des centaines d'enfants. Et quand, la mobilisation des habitants contre le projet a pris de l'ampleur, c'est elle encore qui leur écrit une lettre mensongère pour dire que jamais elle n'avait approuvé le sous-dit projet. Voir : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=5527

C'est toujours Dominique Voynet, qui, dans un article paru dans le journal Libération du 15 août, rejette toute la responsabilité du mal logement sur le gouvernement, en déclarant lyriquement : « *Avant que l'hiver ne transforme sur notre propre sol une crise aiguë en catastrophe humanitaire, j'attends de l'Etat - et du Premier ministre (...) qu'il prenne les décisions qui s'imposent, et redonne à chacun de nous - associations, préfets, villes - les moyens et les possibilités d'agir.* »

La mairie de Montreuil qui demande à une multinationale d'expulser les occupants d'une maison inutilisée et tout à fait salubre, n'hésite pas, sans honte, à multiplier les

déclarations de principe contre les expulsions et à déclarer faire du problème du logement sa priorité.

Alors que des habitants étaient encore dans les lieux la maison a été cassée de l'intérieur : plafonds, murs, pour la rendre inhabitable. Ainsi, de l'extérieur on ne pourra pas voir les stigmates d'une politique des logements absurdes qui pénalise une couche de la population toujours plus large.

À l'heure actuelle un habitant du 234, frappé violemment par les policiers présents sur place est en garde-à-vue.

Nous exigeons

- LA LIBERATION IMMEDIATE DU CAMARADE en garde à vue;

« Avant que l'hiver ne transforme sur notre propre sol une crise aiguë en catastrophe humanitaire, nous attendons que Voynet et son équipe prennent les décisions qui s'imposent, et redonnent à chacun de nous, habitant du 234 rue de Rosny, les moyens et les possibilités de se loger».

RELOGEMENT COLLECTIF ET IMMEDIAT DES HABITANTS du 234, rue de Rosny.